avantages que nous, Bas-Canadiens, devions retirer de la confédération, et je me perdais dans les motifs et le but d'une telle union, quand j'eus l'avantage de lire dans le discours de l'hon. membre pour Sherbrooke qu' "au reste ce projet de confédération n'était pas une question nouvelle depuis lord DURHAM, il n'y manquait que la question pratique." Après avoir lu ce passage significatif, je me suis mis à étudier et à rechercher quelles étaient les tendances et l'esprit de lord DURHAM et surtout son but. Je n'ai pas te longtemps à me convainere, comme tout depute Pas-Canadien doit le voir en lisant ce fameux rapport, que tout y est calculé de manière à assurer notre anéantissement comme Canadiens-Français, et qu'il ne désire rien moins que de nous mettre sous une domination exclusivement anglaise. Quand nous voyons, M. l'ORATEUR, les députés Rant Canadiens s'extasier d'aise devant un tel projet et se déclarer d'autant plus satisfaits qu'ils obtiennent par là beaucoup plus qu'ils n'avaient espéré au début; quand l'hon, membre pour Lambton (M. MoRENZIE), tout en n'avouant comme toujours qu'incomplètement sa pensée, s'ex-Prime dans les termes que je vais vous citer, V. raison de s'alarmer quelque peu. Voici oc que disait l'autre jour en chambre cet hon. membre :-

"Je pense, en promier lieu, que la confédération est désirable; en promier neu, que la constitue et en 3e lieu qu'elle est la seule chose possible, et que c'ent 12 qu'elle est la seule chose possible, et que C'est la la plus forte recommandation de toutes. Il est clair que nous devons avoir un règlement quelconque, et je pense que le moyen proposé remédiera parfaitement à nos difficultés. Je crois en outre que ce plan nous donnera, à nous Haut-Canadiens, beaucoup plus qu'un grand nombre d'entre nous ne pouvait attendre, et que ce serait faire acte de la plus extrême folie de la part des Haut-Canadiens que de voter à l'encontre de ce projet. Je suis persuadé aussi qu'ayant obtenu, par ce moyen, la représentation d'après la population, et inside et justice pour le Haut-Canada, en ayant alors le controle absolu de nos ressources avec l'espoir d'adia. d'édifier une grande nation anglaise sur ce continent, les Haut-Canadiens doivent être heureux de Passor par-dessus des détails insignifiants, en vue des grands avantages que ce projet leur offre. Je supporterai done la mesure, et je dis quelle est extremement satisfaisante non seulement pour mes constituents, mais bien aussi pour tous les habitants du Haut-Canada."

S'il est permis, M. l'ORATEUR, aux hon. membres de la section Haut-Canadienne d'exprimer de tels sentiments, j'espère que mes concitoyens du Bas-Canada me permettront de revendiquer nos propres droits.

(Ecoutez! écoutez!) Mais continuons, et examinons cette confédération à laquelle il ne manque plus que la question pratique:—

"Je n'entretiens aucun doute sur le caractère national qui doit être donné au Bas-Canada : ce doit être celui de l'empire britannique; celui de la majorité de la population de l'Amérique Anglaise; celui de cette race puissante qui doit, dans un temps peu éloigné, prédominer sur tout le continent de l'Amérique du Nord, Sans effectuer ce changement d'une manière trop prompte ou trop brusque, qui pourrait blesser les susceptibilités et sembler mépriser le bien-être de la génération actuelle, ce doit être néanmoins la première et la ferme détermination du gouvernement anglais d'établir une population auglaise avec une langue et des lois anglaises, dans cette province, et de ne confier son gouvernement à aucune autre qu'à une législature décidément anglaise."

Un peu plus loin, à la page 22 du rapport, je lis ceci :--

"Si la population du Haut-Canada est justement estimée à 400,000, la proportion anglaise dans le Bas-Canada à 150,000, et les Canadiens-Français à 450,000, l'union des deux provinces ne donnera pas seulement une majorité anglaise, mais une majorité qui augmentera considérablement chaque année par l'influence de l'émigration anglaise; et je n'entretiens aucun doute que les Canadiens-Français, une fois en minorité tant par le cours légitime des événements que par le travail des causes naturelles, abandonneront leurs vaines espérances de nationalité."

VOIX.-- Ecoutez! écoutez!

L'Hon. M. CAUCHON-Il s'était trompé; il s'agissait de l'acte d'union, voilà tout.

M. PAQUET—Oui; il s'agissait alors du commencement de la fin. (Ecoutez! écoutez!) Un peu plus loin, je lis ceci:—

"Une union législative générale élèvera nos hommes publics et satisfera les espérances de tous ceux qui ont des aspirations. Ils ne regarderont plus avec convoitise et étonnement la grande arène de la république avoisinante, mais ils verront les moyens de satisfaire toute légitime ambition dans les hautes fonctions de la judicature et le gouvernement exécutif de leur propre union."

Un peu plus loin encore, je trouve ce passage:-

"Mais, même dans l'administration de la justice, une telle union remédierait immédiatement à un des besoins les plus impérieux de la province, en facilitant la formation d'un tribunal d'appel pour toutes les colonies de l'Amérique du Nord."

Un peu plus loin, je lis encore ceci :--

"La complétion de toute communication satisfaisante entre Halifax et Québec produirait indubitablement entre ces provinces des relations d'une